

par une douleur aiguë, en rendant les dernières gouttes d'urine; enfin en touchant la pierre, au moyen du cathéter ou de la sonde (2). Symptôme caractéristique.

(Lisez, avant d'aller plus loin, les Chap. I & II de ce Vol.

§ III.

Régime que doivent suivre ceux qui sont atteints de la Gravelle, ou de la Pierre.

Les personnes atteintes de la gravelle, ou de la pierre, doivent éviter les *alimens* de nature Alimens dont ils doivent se priver; venteuse ou échauffante, comme les mets salés, les fruits verts, &c. Tout ce qu'elles prennent doit tendre à exciter la sécrétion de l'urine, & à lâcher le ventre. Elles feront usage d'*artichauts*, Dont ils doivent faire usage. d'*asperges*, d'*épinards*, de *laitue*, de *persil*, de *chicorée*, de *pourpier*, de *navets*, de *pommes de terre*, de *carottes*, de *radis*, de *raves*, &c. Les *oignons*, les *poireaux*, le *céleri*, sont, dans ces cas, regardés comme des remèdes.

Les boissons les plus convenables sont, le petit- Boissons,

(2) Il n'y a que le cathéter ou la sonde qui puisse assurer l'existence de la pierre dans la vessie. Tous les signes que l'Auteur vient d'exposer sont équivoques, & trompent tous les jours. Il faut donc, aussi-tôt qu'on éprouve quelques uns des symptômes décrits ci-dessus, appeler un Chirurgien expérimenté, & se faire sonder. Je dis un Chirurgien expérimenté, car cette opération, quelque simple qu'elle paroisse, exige une dextérité, dont il s'en faut de beaucoup que tous les Chirurgiens soient capables. On a vu les accidens les plus funestes venir à la suite de cette opération, par la mal-adresse ou l'ignorance de celui qui l'avoit faite. Lorsque l'opérateur a reconnu qu'il existe véritablement une pierre, il faut s'en rapporter absolument à ses avis, ou à ceux du Médecin en qui l'on a mis sa confiance. Il n'y a que la sonde qui puisse assurer l'existence de la pierre. Dextérité qu'exige l'introduction de la sonde dans la vessie.

lait, le lait de beurre, le lait & l'eau mêlés ensemble, l'eau d'orge, les *décoctions* de racines de guimauve, de persil, de réglisse, ou de toute autre substance mucilagineuse douce, comme la graine de lin, &c. Si le malade est accoutumé aux liqueurs spiritueuses, il pourra boire du punch léger, sans acides.

Exercice
modéré.

Un doux exercice convient; mais s'il étoit violent, il pourroit occasionner le *pissement de sang*; il faut donc que l'exercice soit modéré. Les personnes attaquées de *gravelle*, rendent souvent un grand nombre de petites pierres, après avoir été à cheval, ou en voiture. Mais ceux qui ont une pierre dans la vessie, sont rarement en état de soutenir cette espèce d'exercice.

Régime
que doivent
suivre ceux
qui ont lieu
de craindre
cette Maladie, parce
que leur père
ou leur mère
l'ont eue.

Ceux qui ont lieu de craindre d'avoir un jour cette Maladie, parce que leur père ou leur mère l'ont eue, doivent fuir la vie sédentaire. Si, dès les premiers *symptômes* de *gravelle*, on observe une *diète* convenable, si l'on fait un *exercice* suffisant, on détruira la cause de la Maladie, ou au moins on empêchera qu'elle n'augmente. Mais si l'on suit le même régime que celui qui a occasionné la Maladie, il ne peut manquer de l'aggraver.

Il ne faut
pas que ce régime
soit trop
relâchant.
Pourquoi?

(Un régime trop relâchant paroît devoir être favorable à la production de la *gravelle*, & à la formation de la pierre. Nous l'avons déjà dit, & nous n'hésitons pas de le répéter: toutes les *excrétions* du corps humain ont une telle affinité entr'elles, que l'une ne peut point être forcée que les autres ne soient diminuées dans la même proportion. Nous l'avons prouvé, Chap. VI, § I, Art. III, note 2 de ce Vol., par l'effet de la saignée dans la *fluxion de poitrine*, lorsque le malade crache aisément & abondamment; & cette vérité est encore plus évidente dans les *excrétions* du ventre.

Nous avons vu, Chap. XXII, § III de ce Vol., qu'un des *symptômes* du *cours de ventre* est la diminution des *urines*, qui prennent une teinte foncée en proportion de leur petite quantité; & qu'au contraire le ventre est resserré, lorsque le cours des *urines* est très-abondant, comme dans le *diabète*, ou le *flux excessif d'urine*, dont nous venons de parler, § I du Chap. précédent.

Dès l'instant que quelqu'un est dans le cas de craindre cette Maladie, il paroît donc important qu'il évite tout ce qui est capable de relâcher trop le ventre: il ne faut pas qu'il soit non plus trop resserré; mais il faut que l'excrétion de l'urine soit chez lui la plus abondante.

Il faut que l'urine soit abondante, sans que le ventre soit trop relâché.

Ainsi l'exercice habituel en plein air, de quelque espèce qu'il soit, pourvu qu'il n'aille point jusqu'à forcer la sueur; l'usage constant des *alimens* spécifiés dans ce Paragraphe, & mariés à des substances animales; le vin blanc, trempé de partie égale d'eau pour boisson, & l'attention à éviter toutes les causes exposées § I de ce Chapitre, en sont les *spécifiques* les plus certains & les plus assurés.)

Moyens dont il faut user à cet effet.

§ IV.

Remèdes qu'on doit prescrire à ceux qui sont attaqués de la Gravelle ou de la Pierre.

DANS ce qu'on appelle un accès de gravelle, ordinairement occasionné par de petites pierres arrêtées dans l'uretère, ou dans quelques unes des *voies urinaires*, il faut soigner le malade; appliquer des fomentations chaudes sur les lombes & le bas-ventre, donner des lavemens émolliens, faire prendre des bains, faire boire des tisanes délayantes, mucilagineuses, &c. Nous avons exposé le traitement qui convient dans ce cas, en parlant de l'inflam-

Comment il faut traiter le malade dans un accès de gravelle.